

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMMISSION PARITAIRE REGIONALE PRESTATAIRES DELIVRANT DES PRODUITS ET PRESTATIONS AUX TITRES I ET IV DE LA LPP

JEUDI 16 MAI 2024

SOMMAIRE

1. APPEL
2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION
3. ALTERNANCE DE LA PRÉSIDENCE
4. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CPR DU 13 OCTOBRE 2022
5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POINT DE SITUATION SUR LES TÉLÉSERVICES
6. RESPECT DES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN ORTHÈSE
7. QUESTIONS DIVERSES
 - GUIDE FOURNISSEURS
 - DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ET MODALITES D'ORGANISATION

Dorénavant un relevé de décisions des séances de la CPR est établi au lieu d'un procès-verbal.

Le relevé de décisions reprend les membres présents/excusés, le quorum, les décisions de la commission, les remarques/questions et les réponses, ainsi que les éléments complémentaires apportés en séance.

Les numéros des slides reprenant les informations citées supra sont précisés dans le sommaire ci-dessous et accessibles directement par le lien.

SOMMAIRE DES NUMEROS DE SLIDES

► Présents/excusés/quorum : n°4,5

► Point 1 : n°6

► Point 2 : n°7

► Point 3 : n°9

► Point 4 : n°11

► Point 5 : n°13

► Point 6 : n°26

► Point 7 : n°31

ÉTAIENT PRÉSENTS

➤ AU TITRE DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

- M. Gérard LANCHANTIN,
désigné par l'Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux (UNPDM)
- M. Didier PERRIN,
désigné par le Syndicat National des Services et Technologies de Santé au Domicile (SYNALAM)
- Mme Michèle DUPIRE,
désignée par le Syndicat National Autonome de Prestataires de Santé à Domicile (SYNAPSAD)

➤ AU TITRE DE LA SECTION SOCIALE

- M. Baptiste MARCHAND, Sous-Directeur Santé de la CPAM Lille-Douai, ayant donné pouvoir à Mme Milana SISAMOUTH
- Mme Milana SISAMOUTH, Directrice Adjointe Prestations et Relation de Service de la CPAM Lille-Douai,
- Mme Denise DEHAME, Conseillère de la CPAM de l'Aisne

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

- Mme Valérie DESCHATEAUX, Responsable du Pôle Accompagnement des Offreurs de Soins
- Mme Aline LEROUGE, Statisticienne
- Mme Nassima CHAKROUN, responsable du pôle Analyse et Maîtrise des Dépenses
- Mme Elise MICHEL, Secrétaire de la Commission

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

- AU TITRE DE LA SECTION PROFESSIONNELLE
 - Mme Françoise TESSONNIER, désignée par le Syndicat National des Associations d'Assistance à Domicile (SNADOM)
 - Christophe JOLY, désigné par l'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI)
- AU TITRE DE LA SECTION SOCIALE
 - Mme Carole GRARD, Directrice de la CPAM de Lille-Douai, suppléée par M. Baptiste MARCHAND
 - M. Laurent DUPLESSY, Directeur régulation de la CPAM des Flandres
 - M. Patrice DUBOIS, Administrateur MSA
- AU TITRE DE CONSEILLER TECHNIQUE
 - Mme la Dr Anne-Caroline MAILLET, conseillère technique MSA

Sommaire

Le quorum est atteint

01

APPEL

02

COMPOSITION DE LA COMMISSION

MODIFICATION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

ORGANISATION	MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
SNADOM	TESSONNIER	FRANÇOISE	PIVIDORI	EMERIC
SYNALAM	PERRIN	DIDER	GAUTIER	MICHEL
UNPDM	LANCHANTIN	GERARD	PAUCHANT	ALAIN
SYNAPSAD	DUPIRE	MICHELE	DELTOMBE	JEAN-FRANCOIS
UPSAD	JOLY	CHRISTOPHE	JOLY	CYRIELLE

03

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

Selon l'article 49 de la convention nationale,

« Le président de la section professionnelle et celui de la section sociale assurent à tour de rôle, par période d'un an, en référence à l'année civile, la présidence et la vice-présidence de la commission ».

Pour 2024, la présidence de la commission est assurée par la section sociale.

04

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CPR DU 13.10.2022

APPROBATION RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le relevé de décisions a été diffusé le 21 avril 2023 aux membres de la commission.

A ce jour, aucune observation n'est parvenue au secrétariat de la commission, il est donc approuvé à l'unanimité par les membres de la commission.

SOMMAIRE

05

PRÉSENTATION DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023

PÉRIMÈTRE ET SOURCE

- Données issues du SNDS
- Données inter-régimes
- Fournisseurs du titre I, Titre II chapitre 4 et Titre IV
- Hauts-de-France
- Année 2023 (comparée à l'année 2022)

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES FOURNITURES DU TITRE I, TITRE II CHAP. 4 ET TITRE IV

425,7 millions d'€

	PCAP Montants remboursables	PCAP Montants remboursés	PCAP Volumes	PCAP Nombre de bénéficiaires
Hauts-de-France	+ 6,3%	+5,9%	+6,5%	+6,9%
France	+7,0%	+6,6%	+8,0%	+4,4%

Série2
14,1%

Série1
85,9%

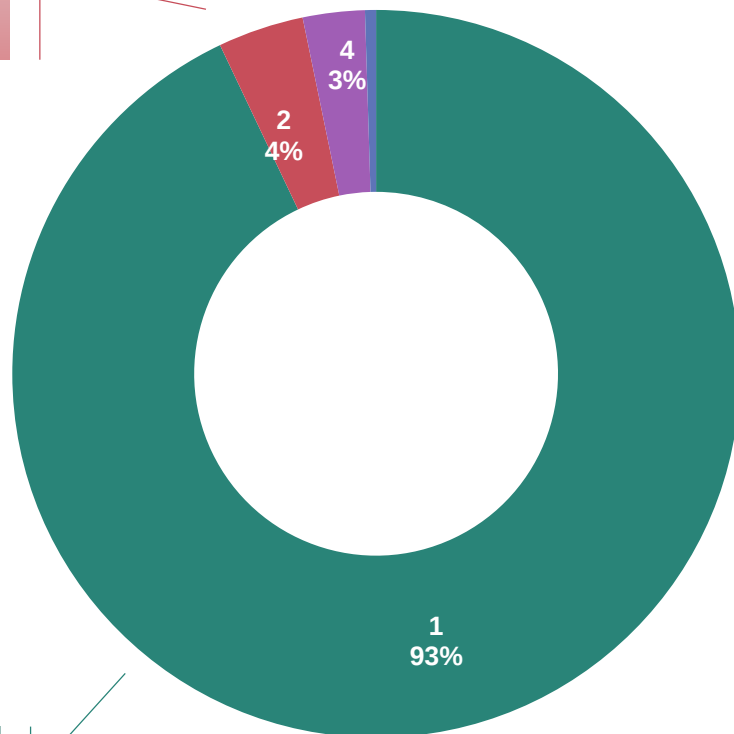
RÉPARTITION DES DÉPENSES DES FOURNITURES DU TITRE I, TITRE II CHAP. 4 ET TITRE IV

Hauts-de-France

Évolution PCAP :
+5,0%

Évolution PCAP :
+4,2%

PCAP
+ 6,3%



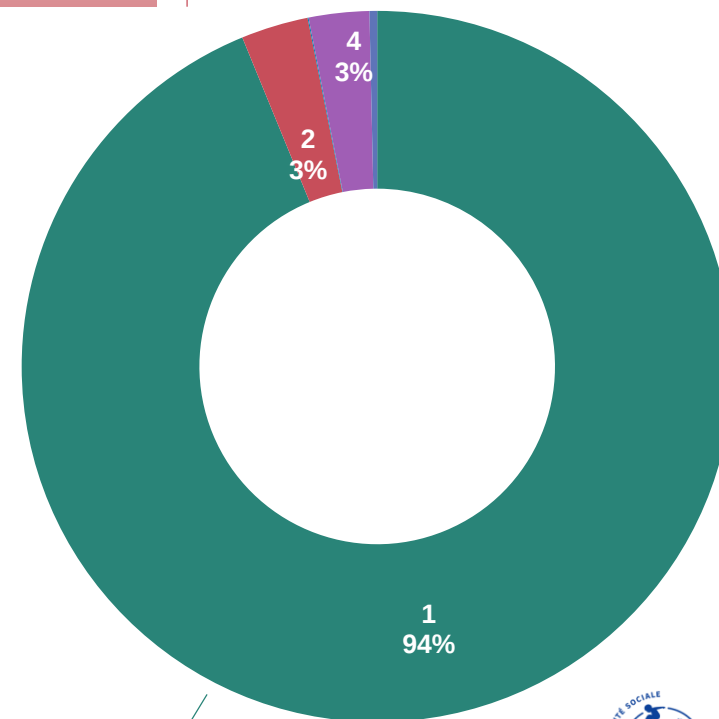
Évolution PCAP :
+6,4%

France entière

Évolution PCAP :
-10,2%

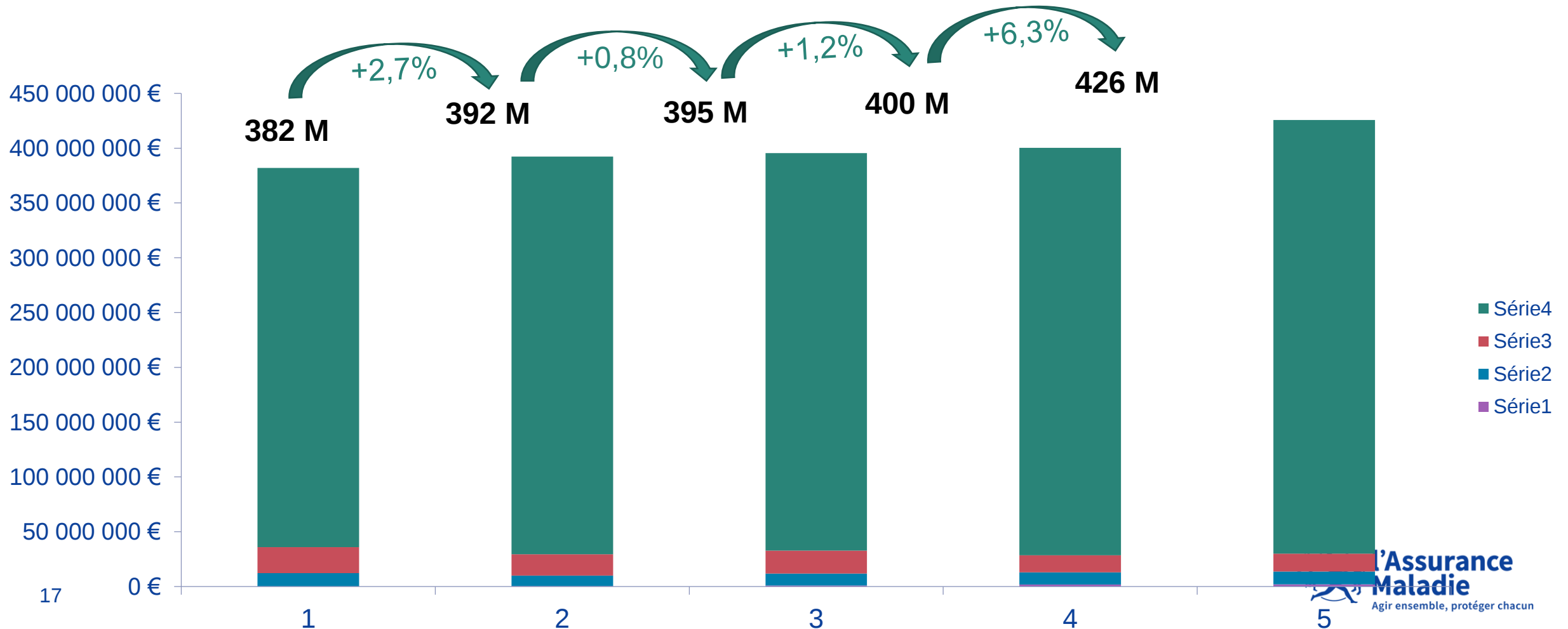
Évolution PCAP :
+3,8%

PCAP
+ 7,0%



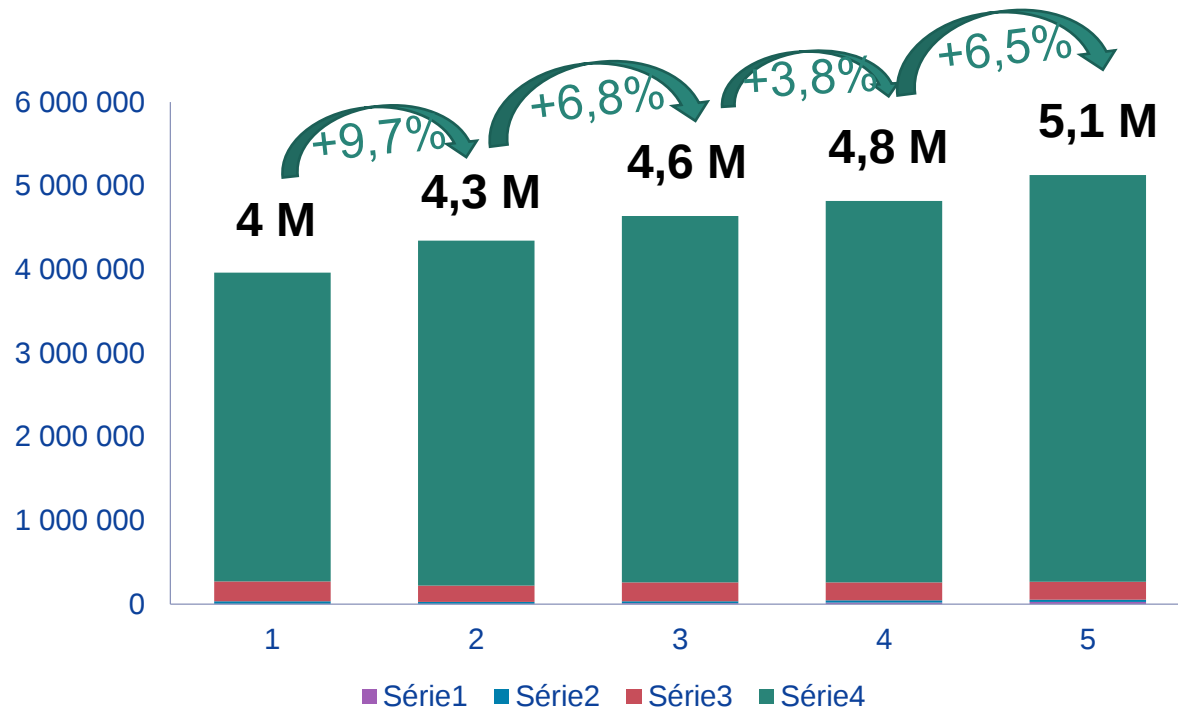
Évolution PCAP :
+7,7%

EVOLUTION DES MONTANTS DEPUIS 2019

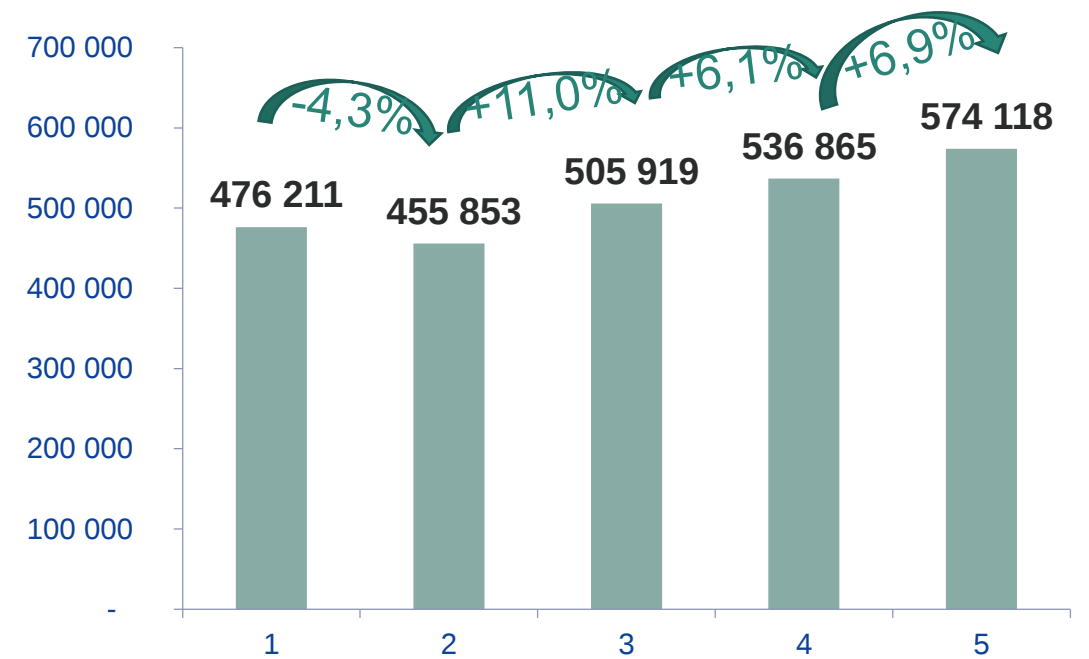


EVOLUTION DES VOLUMES ET DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 2019

Volumes



Bénéficiaires



ÉCHANGES

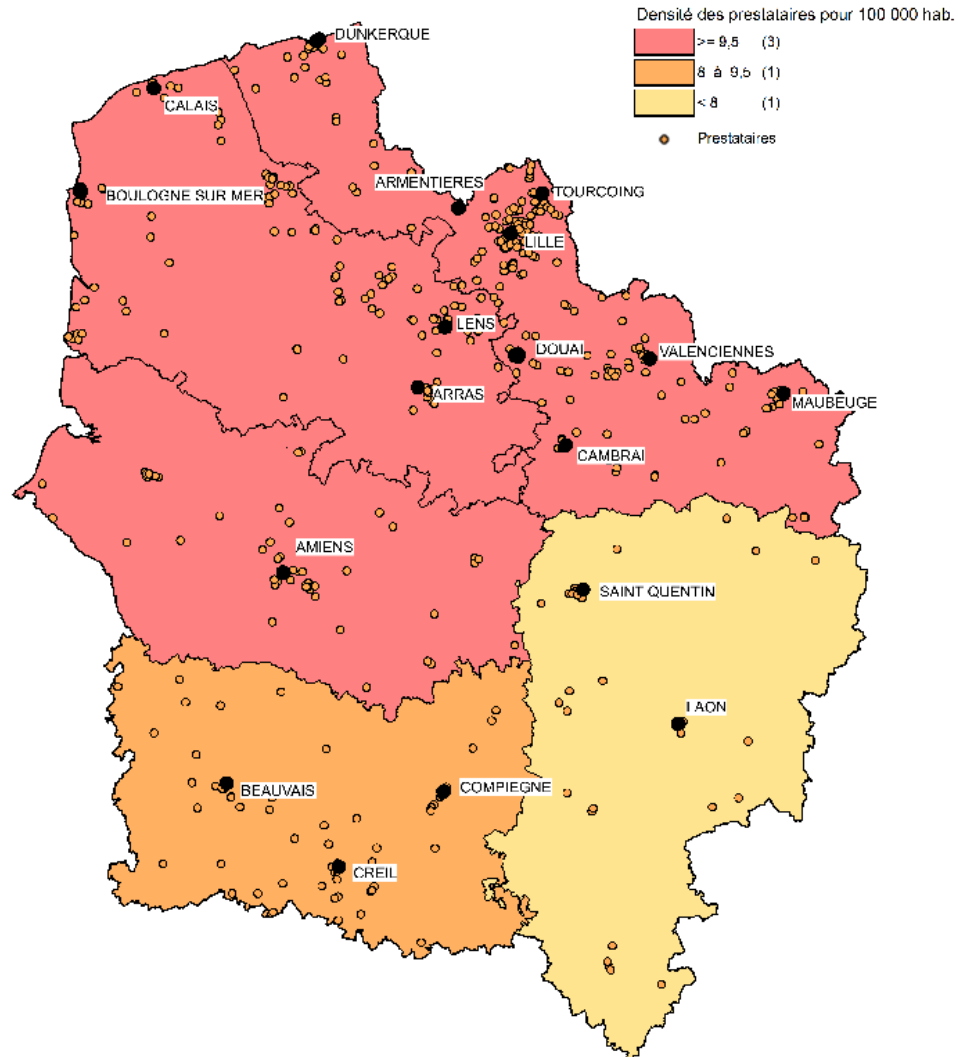
- Mme Dehame souhaite savoir si le COVID a impacté les chiffres.

Réponse apportée par Mme Lerouge : en 2020, le nombre de bénéficiaires a diminué pour rejoindre en 2021 la tendance des dépenses et du nombre d'actes à la hausse.

SOMMAIRE

EFFECTIFS DE LA PROFESSION

EFFECTIFS ET DENSITÉ AU 31/12/2023



Département	Effectif	Evolution	Densité pour 100 000 hab.
Nord	250	5,0%	9,6
Pas-de-Calais	148	4,2%	10,2
Aisne	40	5,3%	7,7
Oise	75	5,6%	9,0
Somme	58	3,6%	10,3
Hauts-de-France	571	4,8%	9,5
France	5 840	2,6%	8,9

POINT DE SITUATION SUR LES TELESERVICES

TAUX DE TÉLÉTRANSMISSION POUR L'ANNÉE 2023

Département	Taux de télétransmission
Nord	98,8 % ↗
Pas-de-Calais	98,5 % ↗
Aisne	97,8 % ↗
Oise	93,9 % ↗
Somme	98,2 % →
Hauts-de-France	98,5 % ↗ (+0,4 points)
France	98,2 % ↗

UTILISATION DES OUTILS

ADRI ET SCOR

EQUIPEMENT ET UTILISATION D'ADRI ET SCOR

Département	Taux équipé ADRI		Taux utilisateurs ADRI		Taux équipé SCOR		Taux utilisateurs SCOR	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Nord	52,8%	40,3%	82,9%	69,6%	52,8%	42,4%	100,0%	100,0%
Pas-de-Calais	43,6%	37,5%	70,6%	56,7%	39,8%	35,0%	96,8%	96,4%
Aisne	43,5%	37,5%	40,0%	44,4%	43,5%	37,5%	90,0%	100,0%
Somme	38,3%	34,4%	46,2%	45,5%	38,2%	34,4%	92,3%	90,9%
Oise	54,8%	50,0%	91,3%	90,5%	54,8%	52,4%	100,0%	100,0%
Hauts-de-France	48,6%	40,1%	75,6%	66,1%	47,7%	40,7%	98,0%	98,5%
France	50,4%	41,3%	78,9%	71,8%	49,9%	41,4%	96,9%	96,8%

06

RESPECT DES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN ORTHÈSE

RESPECT DES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN ORTHÈSE

De nombreux prestataires des titres I et IV de la LPP ont développé une activité dans le secteur des orthèses inscrites au chapitre 1 du titre II de la LPP. Cette activité secondaire leur est autorisée à condition que leurs entreprises emploient des personnels possédant un des titres de compétence requis pour exercer en tant qu'orthésiste.

Dans le cadre d'un recours du syndicat des orthésistes faisant état de nombreuses lacunes en la matière, le Conseil d'Etat a exigé que l'Assurance Maladie contrôle les compétences des prestataires actifs dans le secteur de l'orthèse.

ACTIONS DE L'ASSURANCE MALADIE

- Ciblage de tous les prestataires concernés au niveau national
- Envoi d'un 1^{er} courrier aux prestataires identifiés, du 30 mai au 17 juin 2022 afin de demander les titres de compétence en orthèses de série de leurs salariés et les aviser qu'en l'absence de transmission de tels titres, la prise en charge par l'Assurance Maladie des orthèses de série qu'ils commercialisent deviendrait impossible à compter du 1^{er} septembre 2022 sauf recrutement entre temps d'un personnel habilité à exercer dans le champ de l'orthèse.

ACTIONS PAR CPAM

CPAM	Nombre fournisseurs ciblés	Nombre de fournisseurs avec titre ou non concernés	Nombre de fournisseurs sans titre (*)	Nombre de fournisseurs avec indus (non respect de l'interdiction)
CPAM Lille-Douai	26	15	11	1
CPAM Roubaix-Tourcoing	12	5	7	0
CPAM Flandres	15	9	6	2
CPAM Hainaut	12	12	0	0
CPAM Somme	26	20	6	1
CPAM Aisne	13	8	5	0
CPAM Oise	5	1	4	4
CPAM Côte d'Opale	NC	NC	NC	NC
CPAM Artois	24	18	6	0
Total	133	88	45	8

(*) absence de retours ou confirmation d'absence de titre

07

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

☐ Travaux « Guide fournisseurs »

Un guide régional sur les modalités d'installation, les démarches administratives est en cours d'élaboration et sera présenté lors de la prochaine commission.

QUESTIONS DIVERSES

❑ Date de la prochaine réunion et modalités d'organisation

Jeudi 15 mai 2025 à 9h30 en distanciel

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Secrétariat de la Commission
Paritaire Régionale des
Prestataires TI TIV

Direction Santé

VALIDATION PAR LES PRÉSIDENTS DE SECTION

Mme Deschâteaux clôture la séance.

Le Vice-Président

Président de la section professionnelle

La Présidente

Présidente de la section sociale

M. Gérard LANCHANTIN

Mme Denise DEHAME